

délibération :
D_2017_1_6

L' an deux mille dix sept , le vendredi 03 mars à 20 h 30, le Conseil dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire en mairie de Roussieux, sous la présidence de Monsieur Giren Didier, .

Nombre de conseillers en
exercice : 7

Date de convocation du Conseil : 15 Février 2017

Présents : 6

Présents : Monsieur Giren Didier, Monsieur Bonnevie-Chevronnay Sébastien, Madame Volle Christiane, Monsieur Stern André, Monsieur Millot Lukas, Monsieur Jouve Gilbert

Votants : 6

Absent(s) :

Excusé(s) : Madame Ferrand Anne-Lise

**Objet : Investissement
avant le vote du budget**

Secrétaire de Séance : Madame Christiane Volle

Monsieur le Maire expose que l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités territoriales dispose que :

« dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er Janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. »

Il est proposé au Conseil de permettre à Monsieur le Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% avant l'adoption du Budget principal qui devra intervenir avant le 30 Avril 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Pour : 6

- Monsieur Giren Didier, Monsieur Bonnevie-Chevronnay Sébastien, Madame Volle Christiane, Monsieur Stern André, Monsieur Millot Lukas, Monsieur Jouve Gilbert

Contre : 0

-

Abstention : 0

-

Emis le 03/03/2017, transmis en préfecture et rendu exécutoire le 08/03/2017

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

026-212602866-20170303-2017_1_6-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/03/2017

Le Maire, M. Didier GIREN